VALIDATION DE LA CERTIFICATION TEA

Pour obtenir la certification 3 blocs de compétences sont à valider

|  |  |
| --- | --- |
| ***BLOCS DE COMPETENCES*** | ***MODALITES D’EVALUATION*** |
| **1 / Conduire un atelier de**  **production agricole dans une perspective**  **de durabilité** | **Mise en situation "Conduite technique"** : Cette évaluation consiste en une  réalisation pratique d'une séquence d'opérations de production agricole en  milieu professionnel.  Modalité : Evaluation pratique par un professionnel - épreuve individuelle  **Pratiques explicitées** qui comprend :  - la rédaction de fiches pratiques décrivant et analysant des activités  réalisées en milieu professionnel agricole (a minima 3)  Modalité : Evaluation écrite par un jury de professionnels – épreuve Individuelle  Modalité : Evaluation orale devant un jury de professionnels – épreuve individuelle |
| **2/Piloter et développer un**  **atelier de production ou de**  **transformation agricole** | **Dossier technique et commercial** qui comprend :  Modalité : Evaluation de la production écrite par un jury de professionnels -épreuve individuelle  - La présentation orale du dossier technique et commercial.  Modalité : Evaluation orale devant un jury de professionnels – épreuve Individuelle  **Présentation d'une animation ou d'un évènement du territoire.**  Modalité : Evaluation orale devant un jury de professionnels – épreuve individuelle  **Etude de cas Analyse d'un atelier de production ou de transformation agricole**  Modalité : Evaluation écrite par un jury de professionnels – épreuve individuelle |
| **3/Gérer et développer l'entreprise agricole en lien avec les acteurs du territoire** | **Etude de cas RH** : A partir d'un dossier présentant l'organisation d'une  entreprise agricole.  Modalité : Evaluation orale devant un jury de professionnels – Epreuve individuelle  Etude d'un cas "Gestion d'Entreprise Agricole" : à partir d'un dossier technique présentant le bilan d'une entreprise agricole existante, d'une  visite de cette entreprise et d'un échange avec l'exploitant en amont.  Modalité : Evaluation écrite par un jury de professionnels – Epreuve individuelle  **Dossier "Développement de l'entreprise agricole**" : en prenant appui sur une  entreprise agricole existante ou en projet de création choisie par le candidat.  Modalité : Evaluation du dossier écrit par un jury de professionnel – Epreuve individuelle  - La soutenance orale du diagnostic projet d'entreprise devant un jury de professionnels  Modalité : Evaluation orale - Epreuve Individuelle |